

Frais scolaires

Comment débuter une nouvelle période dans les frais scolaires ?

Le début de période permet d'initialiser le dossier "Frais scolaire" de chaque élève pour le trimestre concerné. Les forfaits sont automatiquement attribués en fonction de la catégorie de chaque élève et les bourses primes sont reconduites. (sauf pour le 1er trimestre où il faut les renseigner)

Menu **Frais scolaire / Exploitation / Débuter une période**

Vous pouvez choisir parmi les périodes qui n'ont pas encore été validées celle qui va débuter. Par défaut, il faut reconduire les parts de bourses.

Les aides trimestrielles sont automatiquement reconduites, mais il est possible d'en sélectionner d'autres à reconduire.

Le bouton

permet de réinitialiser les frais scolaires comme si la période venait de débuter à l'instant. Toutes les modifications effectuées manuellement (comme la saisie des congés et remises d'ordre) seront effacées. Ce bouton est à utiliser avec précautions.

Référence ID de l'article : #1013

Auteur : adminard

Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:44